



Demande de retrait anticipé pour l'achat d'une propriété immobilière

| | | |
|---|---|---|
| Compte/dépôt | Numéro de client/portefeuille | |
| Preneur de prévoyance | Nom | Prénom |
| | Numéro d'assuré (AVS) | |
| | Rue, n° | NPA, Lieu |
| | Pays | |
| | Date de naissance | Etat civil |
| | Sexe <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f | |
| | E-mail | Téléphone |
| | Je suis entièrement apte au travail <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| Informations concernant le retrait | Montant à verser <input type="checkbox"/> Montant maximal autorisé <input type="checkbox"/> Autre montant: | |
| | Monnaie <input type="checkbox"/> CHF <input type="checkbox"/> EURO <input type="checkbox"/> USD <input type="checkbox"/> GBP <input type="checkbox"/> AUD <input type="checkbox"/> CAD | Date de retrait souhaitée |
| Instructions de paiement | Organisme payeur (doit être le vendeur, le créancier ou le donneur du prêt hypothécaire) | |
| | Banque | |
| | SWIFT | IBAN/Numéro de compte |
| | Titulaire du compte | Type de compte (par ex. compte bloqué, compte épargne logement) |
| But | Je vais utiliser les avoirs de prévoyance pour <input type="checkbox"/> l'achat d'une propriété de logement <input type="checkbox"/> le remboursement d'un prêt hypothécaire <input type="checkbox"/> la construction d'une propriété de logement <input type="checkbox"/> la participation à une propriété de logement <input type="checkbox"/> une rénovation avec plus-value (par ex. une coopérative de construction et d'habitation) | |
| Utilisation préalable | J'ai déjà utilisé des avoirs de ma prévoyance professionnelle <input type="checkbox"/> sous forme de retrait anticipé <input type="checkbox"/> sous forme de gage | |
| | Date | Montant en CHF |
| | Créancier gagiste | |
| Objet | L'objet immobilier est: <input type="checkbox"/> une maison individuelle <input type="checkbox"/> un appartement et se trouve (ou se trouvera) à mon domicile civil ou lieu de séjour habituel et j'y habite (je vais y habiter). Situation: | |
| | Rue, n° | NPA, lieu |
| | Pays | |
| Propriétaire | Je suis (ou je serai) <input type="checkbox"/> l'unique propriétaire <input type="checkbox"/> copropriétaire (part en %: _____) <input type="checkbox"/> propriétaire commun avec conjoint(e) <input type="checkbox"/> propriétaire d'un droit de construire indépendant et permanent <input type="checkbox"/> propriétaire d'une participation à une propriété de logement (par ex. propriétaire de parts de participation à une coopérative de construction et d'habitation) | |
| Coûts/Hypothèque | Prix d'achat ou prix de construction (si achat à neuf) CHF | Hypothèques/Prêts sur la propriété immobilière CHF |

| Annexes | |
|--|--|
| En cas d'achat d'une propriété de logement ¹ | <ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'achat authentifié - Confirmation de l'utilisation - Extrait du registre foncier (ne remontant pas à plus d'une année) - Attestation selon état civil * - Attestation de domicile, ne datant pas de plus de trois mois |
| En cas de construction d'une propriété de logement ¹ | <ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'épargne logement - Contrat d'ouvrage - Permis de construire - Contrat d'achat du terrain authentifié - Confirmation de l'utilisation - Attestation selon état civil * - Attestation de domicile, ne datant pas de plus de trois mois |
| En cas de remboursement ¹ | <ul style="list-style-type: none"> - Extrait actuel du compte hypothécaire - Extrait du registre foncier (ne remontant pas à plus d'une année) - Confirmation de l'utilisation - Attestation de domicile - Attestation selon état civil * - Attestation de domicile, ne datant pas de plus de trois mois |
| En cas de participation ¹ | <ul style="list-style-type: none"> - Part de participation (original) avec règlement - Confirmation de l'utilisation - Contrat de location - Attestation selon état civil * - Attestation de domicile, ne datant pas de plus de trois mois |
| En cas de rénovations ¹ | <ul style="list-style-type: none"> - Extrait du registre foncier (ne remontant pas à plus d'une année) - Attestation de domicile - Facture des artisans - Confirmation de l'utilisation - Attestation selon état civil * - Attestation de domicile, ne datant pas de plus de trois mois |
| ¹ Pour les biens immobiliers dans un Etat de l'UE/AELE ou s'il s'agit d'un acheteur ne détenant pas la nationalité suisse | <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de départ de la commune de domicile suisse - Justificatif du domicile à l'étranger, ne datant pas de plus de trois mois - Copie du passeport/de la carte d'identité avec signature lisible |

* **Les personnes célibataires** doivent fournir un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.

* **Les personnes mariées** doivent obligatoirement présenter une signature officiellement légalisée de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré (loi sur le partenariat)

* **Les personnes divorcées ou ayant officiellement dissous leur partenariat** doivent présenter une copie intégrale du jugement de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré ainsi qu'un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.

* **Les personnes veuves** doivent fournir un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.



| | | |
|--|--|--|
| Remarque | Vous trouverez d'autres informations concernant l'encouragement à la propriété du logement dans la fiche ad hoc. | |
| Remarque concernant les frais | Veuillez noter que, selon le motif du versement, des frais supplémentaires peuvent être dus. Les frais sont publiés en toute transparence dans le règlement actuel des frais, consultable sur notre site internet. | |
| Déclaration | J'atteste de l'exactitude et de l'exhaustivité des indications mentionnées ci-dessus ainsi que des documents joints. Je donne l'autorisation à la fondation de prévoyance LibertyGreen 3a («Fondation»), de procéder, si nécessaire, à d'autres vérifications. Par la présente demande, je charge simultanément la Fondation de vendre mes titres. Le produit de la vente doit être crédité sur mon compte de prévoyance jusqu'au versement. Dans l'éventualité où le versement ne peut pas être accordé, – sans aucune autre indication de ma part – le produit de la vente restera sur mon compte de prévoyance. Je prends note qu'en cas de retrait total, le compte sera clôturé après le versement. | |
| Signature(s) | Lieu, date | Signature du preneur de prévoyance |
| | Lieu, date | Signature du/de la conjoint(e) ou partenaire enregistré(e) |
| Attestation officielle de la signature de la/du conjoint(e) ou du partenaire enregistré | Authentications en Suisse: commune, notaire, avocat (avec tampon, noms et signatures valables) Authentications à l'étranger: notaire, avocat, ambassade (avec tampon, noms et signatures valables) | |
| Autorisation pour un honoraire de conseil | Le preneur de prévoyance autorise la Fondation à verser une rémunération unique de _____ % de l'avoir de prévoyance ou CHF _____ à titre d'honoraires de consultation au bénéficiaire suivant: | |
| | Nom | |
| | Rue, n° | Code postal, ville |
| | Lieu, date | Signature du preneur de prévoyance |



Aide-mémoire l'encouragement à la propriété du logement au moyen du compte de prévoyance 3a

EPL au moyen de la prévoyance professionnelle

Cette feuille d'information concerne les démarches relatives à l'encouragement à la propriété du logement avec la fondation de prévoyance LibertyGreen 3a («Fondation»).

Accord du conjoint ou du partenaire enregistré

Le versement anticipé n'est autorisé que si le conjoint ou le partenaire enregistré donne son accord par écrit.

Aspects fiscaux

- Un versement anticipé entraîne l'imposition de l'avoir de prévoyance dans l'année du versement.
- Dans le cas d'un versement anticipé pour un logement à l'étranger ou lorsque le preneur de prévoyance est domicilié à l'étranger, la Confédération et le canton concerné (dans le cas de la Fondation il s'agit du canton de Schwyz) prélèveront un impôt à la source. La Fondation débite cet impôt directement du compte de prévoyance 3a avant le versement des avoirs de prévoyance.
- Selon l'article 19 LIA, la Fondation doit annoncer dans les 30 jours à l'Administration fédérale des contributions, au moyen du formulaire ad hoc, le versement anticipé de la prestation de prévoyance.

Plusieurs versements

Selon l'article 3, alinéa 4 OPP3, un versement anticipé ne peut être demandé que tous les cinq ans.

Papiers-valeurs

Les éventuels placements en titres sont vendus, sans instruction de votre part, après réception de la demande signée.

Nota bene

Les dispositions réglementaires et légales sont en vigueur.